



## Saisie bancaire suite à dette urssaf

Par **lorike**, le **26/11/2009** à **21:08**

Bonjour,

je ne suis plus artisan depuis le 31/12/2007. Je dois des cotisations à l'urssaf et mon dossier est suivi par un huissier à qui je verse 200€ mensuel. Je ne peux pas plus. Je vis en union libre, 3 enfants à charge, mon salaire est de 1400€, ma conjointe 600€. Loyer de 600€. 300 de franchise d'emprunt 1 an.

Nous avons fait un emprunt pour bâtir, je suis maçon.

L'huissier a déposé une saisie bancaire et bloqué mon compte en demandant la totalité de la dette (5500€), quitte à le prendre sur l'emprunt (dont 29000€ à taux zéro), le peut-il? Puis-je l'empêcher, car déjà que c'était juste pour la maison alors sans cette somme, cela sera encore pire. Et nous devons y entrer en aout sans faute. Car aussi non, nous aurons le loyer plus l'emprunt 450€.

Merci de me répondre au plus vite, je n'ai pas beaucoup de temps pour contester.

Cordialement.

Lorike

Par **superve**, le **14/12/2009** à **23:03**

bonjour

Normalement votre emprunt est affecté à la construction et ne peut être débloqué que sur présentation de factures, de ce fait, les sommes ne sont pas disponibles et saisissables.

Qu'en dit votre banque ???

Par **lorike**, le **15/12/2009** à **08:25**

je n'ai toujours pas de nouvelles de leur service juridique et j'ai jusqu'au 25/12 pour contester.  
Que dois je faire?  
Merci de m'aider si vous pouvez. Ou me dire qui consulter.

Par **superve**, le **15/12/2009** à **12:18**

consultez un avocat au plus vite, les sommes empruntées ne sont pas disponibles et donc théoriquement pas saisissables...

Très surprenant que la banque ne réponde pas...